

# L'adjectif "olympique" est-il une propriété privée ?



Sous Louis XVI, à Paris, des musiciens fondent le Concert de la Loge Olympique. En 2015, toujours à Paris, d'autres musiciens ressuscitant le nom de cet orchestre se voient menacés par le Comité olympique français.

En 1781, à Paris, sous le règne de Louis XVI, toute une volée de musiciens, parmi lesquels certains laisseront leur nom dans l'Histoire, se regroupaient en une formation considérable de 65 membres, afin de monter un orchestre chargé d'interpréter la musique du temps. Il y avait parmi eux Méhul, Cherubini, Rigel, Dalleyrac, Jadin, Duport, Bréval ou Heina, un ami de Mozart. Tous compositeurs, tous instrumentistes, tous affiliés à la loge maçonnique de la Parfaite Estime et Société Olympique. Des artistes que l'on retrouvera en 1795, quand la Convention nationale fondera le Conservatoire de Musique.

## Des souscripteurs illustres

Pour patronner l'ensemble, deux fondateurs, un comte d'Ogny et le fermier général de

La Haye, l'un et l'autre musiciens amateurs, l'un et l'autre membres de l'orchestre. Et pour soutenir une entreprise qui allait perdurer de nombreuses années et qui s'était fixé pour but de donner annuellement 12 concerts, on vit affluer quelque 300 souscripteurs, personnages de haute condition appartenant à cette même loge de la Parfaite Estime et Société Olympique. Tous bénéficiaires exclusifs de ces concerts qui n'avaient pas pour vocation première, à l'origine, d'être ouverts au public.

Parmi les souscripteurs masculins, figuraient 200 des plus grands noms de l'aristocratie européenne, répertoriés dans un almanach daté de 1788 et conservé à la Bibliothèque nationale : les ducs d'Agénois, d'Aumont, de Choiseul-Stainville, de Fitz-James, les ducs de Guiche, de Guigne (un élève de Mozart), de Luxembourg, de Villequier ou de Valentinois, le maréchal-prince de Beauvau, un prince de Lorraine-Vaudémont, un marquis d'Artagnan, un comte de La Rochefoucauld, un comte de Mortemart de Rochechouart, le marquis de Beauharnais et son fils, le vicomte de Beauharnais, alors époux de la future impératrice Joséphine, l'ambassadeur d'Espagne, comte de Fernan-Nunez, le docteur Tronchin, ministre de Genève à Paris, des princes étrangers comme le prince de Hesse-Rheinfeld, des Russes encore, le prince Galitzine ou le comte Tolstoï...

## **Des femmes, des princes du sang**

Last but not least : parmi ces souscripteurs, le Premier prince du sang royal de France en personne, le duc d'Orléans, déjà père du futur roi des Français, et deux autres princes du sang : son beau-frère, le duc de Bourbon, fils du prince de Condé et père du duc d'Enghien qui sera fusillé par Bonaparte, et leur cousin le prince de Conti.

Des femmes enfin, une centaine, elles aussi affiliées à la loge par "adoption" : des cousines du roi, la duchesse de Bourbon et la princesse de Lamballe, elle-même amie de la reine et surintendante de sa Maison, mais encore la duchesse de Luynes, la duchesse d'Arenberg, la landgravine de Hesse, la marquise d'Argenteuil, les duchesses de Beuvron et de Montmorency, la marquise de Beauvoir, la princesse de Broglie, une Polonaise, la princesse Lubomirska, la comtesse et la vicomtesse de Caraman, une dame de Cabarus, les duchesses de Caylus, de Castries, de Fronsac, la princesse Galitzine, la marquise de Castiglione, la comtesse de Juigné, la vicomtesse de Breteuil...

La société musicale prend le nom de la loge maçonnique dont sont issus ses membres et souscripteurs et s'intitulera : le Concert de la Loge Olympique.

## Le Concert de la Loge Olympique

Ce Concert de la Loge Olympique, dont le siège était au Palais-Royal, chez le duc d'Orléans, on le vit jouer tout d'abord à l'hôtel de Bulloy (aujourd'hui siège de la Caisse d'Épargne, rue du Louvre), avant qu'il n'accède, de 1786 à 1789, sur l'intervention éclairée de la reine Marie-Antoinette qui fréquentait le Concert avec assiduité, à la salle édifiée au palais des Tuileries.

Avec des musiciens parmi les meilleurs du moment à Paris, avec des soutiens aussi illustres, la Loge Olympique était promise à une belle carrière. Les documents qui nous sont parvenus apprennent qu'on y joua pêle-mêle neuf des symphonies de Haydn, dont toutes les symphonies "parisiennes", la Symphonie dite Haffner de Mozart, des oeuvres de Cherubini, Salieri, Sacchini, de Gluck évidemment, mais aussi de ceux des compositeurs qui siégeaient parmi les instrumentistes. Le fameux chevalier de Saint-Georges aurait même dirigé l'orchestre, lequel, en 1797, au Théâtre de l'Odéon édifié en 1782, interprétera encore des pièces de Pergolèse, de Haydn et de Gluck.

Mais alors, la plupart de ses souscripteurs ont dû fuir à l'étranger les fureurs la Révolution, quand d'autres ont été massacrés, comme la princesse de Lamballe, ou guillotines, comme le duc d'Orléans.

### En 2015, une renaissance

Près de deux siècles et demi plus tard, considérant le répertoire musical qui est le sien depuis des années et dans lequel apparaissent sans cesse les noms de Rigel, de Cherubini, de Jadin ou de Méhul, le violoniste Julien Chauvin, précédemment co-fondateur du Cercle de l'Harmonie, trouve un nom pour la nouvelle formation qu'il vient de créer, en puisant dans l'histoire de la musique française, dans celle évidemment qui le concerne plus particulièrement...

Ce sera le Concert de la Loge Olympique dont les membres fondateurs furent les compositeurs qu'il joue aujourd'hui, alors que son répertoire privilégié court de Mozart aux prémices du Romantisme, c'est-à-dire des ultimes décennies du XVIIIe siècle aux premières du XIXe. Le violoniste explique :

"J'ai opté pour un nom oublié, mais qui est un chaînon essentiel dans l'histoire de la musique en France et qui recouvre à merveille le répertoire dont nous avons fait notre spécialité."

## Des noms de jadis

C'est une tradition bien établie chez les musiciens qui jouent sur instruments anciens que de relever le nom d'orchestres de jadis pour des formations d'aujourd'hui, à l'image des Arts Florissants de William Christie, du Concert spirituel d'Hervé Niquet, du Cercle de l'Harmonie de Jérémie Rhorer ou, plus avant dans le temps, de la Grande Ecurie et de la Chambre du Roy de Jean-Claude Malgloire. En Belgique, c'est une autre formation orchestrale qui a pris, elle, le nom de Concert Olympique

Selon l'usage, afin d'enregistrer le nom de son orchestre qui depuis s'est déjà produit maintes fois, Julien Chauvin dépose les statuts de sa formation le 14 décembre 2014 à l'Institut national de la propriété industrielle.



Julien Chauvin (Wikimedia / CC)

Un mois plus tard, coup de tonnerre ! L'in vraisemblable se produit. Le bureau du Concert de la Loge Olympique reçoit un message comminatoire du Comité national

olympique et sportif français (CNOSF) le menaçant de poursuites s'il persiste à porter ce nom... au motif que cela entretiendrait pour le public une confusion avec le Comité olympique comme avec l'Hymne olympique, tout en accusant l'orchestre de vouloir hypocritement bénéficier du renom des Jeux Olympiques !

## **L'adjectif de la discorde**

Face à de tels arguments, si grotesques, et qui ne peuvent avoir germé que dans des cerveaux incultes, il pourrait surtout y avoir matière à rire, d'autant que chacun sait combien les meutes hurlantes des stades se confondent dangereusement avec le public de la musique classique. Mais il y a là quelque chose de bien plus grave encore et qui veut qu'un comité sportif, créé en 1972, ose prétendre confisquer à son seul usage un adjectif appartenant au langage commun : cet adjectif "olympique", né chez les Grecs durant la plus haute antiquité et forgé à partir du nom d'Olympie. C'est un peu comme si une maison de la Culture s'avisait d'interdire à quiconque l'usage des mots culture et culturel, comme si l'Opéra confisquait à son seul usage l'adjectif lyrique. Ou comme si les rois et reines d'Europe menaçaient de poursuites tous les hôtels portant le nom de Royal.

Certes, on ne peut demander à des gens dont toute la culture se niche dans les mollets ou les biceps de connaître le passé parisien du Concert de la Loge Olympique, ni même de savoir par exemple que depuis la Renaissance existe à Vicence un Teatro Olimpico dû au génie de Palladio. Mais alors qu'on démontre aux sbires du Comité olympique français qu'un Concert de la Loge Olympique a été créé sous ce nom dès la fin du XVIIIe siècle, ces derniers osent asséner que pour avoir le droit de le relever, ce nom, encore faudrait-il posséder des fondateurs de 1781 parmi ses ancêtres.

## **Indignation et pétition**

En septembre 2015, une rencontre avec le directeur de cabinet du président du CNOSF laisse entrevoir une issue à ce problème loufoque et démesuré créé de toutes pièces par le dit comité. Ce n'est là qu'une illusion. Ce ne sont dès lors que menaces et manoeuvres d'intimidation de la part du CNOSF à l'encontre de la Loge Olympique.

Certes, la logique voudrait que portée en justice, la légitimité du choix des musiciens apparaisse comme évidente. Mais comment envisager qu'une jeune formation musicale puisse se lancer dans une série de procès ruineux contre une organisation puissante et fortunée ? La chose est d'autant plus intolérable qu'il existe en France 136 marques diverses et 1.694 entreprises commerciales dont le nom ou la raison sociale

comporte le mot olympique. Mais allez faire entendre raison au rameur démobilisé qui préside le CNOSF, un ex-champion d'aviron du nom de Denis Massaglia !

Dans tous les milieux, et dans les milieux culturels en premier chef, cette attitude absurde et cette mauvaise foi provoquent évidemment l'indignation. Et les descendants des familles de souscripteurs ne sont pas en reste. Lancée par la cinéaste Colline Serreau, une pétition lancée à l'adresse du président du CNOSF recueille immédiatement des centaines de signatures.

Les pouvoirs publics n'offrent une fois encore pour tout soutien aux artistes qu'une lâche faiblesse, cabinet du Premier ministre et ministère de la Culture en tête, qui n'a jamais répondu aux sollicitations du Concert de la Loge Olympique. Qui oserait contrer les délires du Comité olympique français ? Alors, à défaut de courage ou de bon sens au sein des institutions, seule l'opinion publique, en ridiculisant ce comité olympique qui veut faire croire qu'il redoute la concurrence d'un orchestre d'instruments anciens et qui de surcroît, se pense propriétaire d'un adjectif qualificatif, seule l'opinion publique saura faire fléchir sa bêtise au front d'athlète.

**Raphaël de Gubernatis**